

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

~~~~~

N<sup>o</sup> 5045719

OBJET :

ANNEXE

Expédié le .....

NOTES :

Bruxelles, 2 mars 1904

A M<sup>me</sup> Steyer

15. Rue du Marteau

E. J.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau qui fait l'objet de votre lettre du 14 courant.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n<sup>o</sup> 9, contre la remise d'un récépissé.

Veuillez agréer, M. Steyer, l'assurance de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE

BELGIQUE

N<sup>o</sup> 51457/9

Objet :

ANNEXE

Expédié le

Bruxelles, le

14 21 1906

à M<sup>me</sup> Steyer

Eff

Nous avons l'honneur de vous faire connaître  
que la Commission Directrice examinera volontiers,  
en vue de son

acquisition éventuelle pour les collections de l'État,  
le tableau

que vous signalez à son attention par votre lettre  
de ce jour, s'il vous convient de  
l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi, au  
Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n<sup>o</sup> 9.

Cet envoi devra, M, avoir  
lieu, le cas échéant, à vos frais, risques et périls,  
et sans qu'il puisse résulter de ce chef, pour  
l'administration des Musées, aucune sorte d'engage-  
ment ou de responsabilité.

Il sera utile, dans l'occurrence, d'indiquer le  
prix que vous demandez de ouvrage présenté

Veillez agréer, M Adam, l'assurance  
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

Bruxelles, le 17 Février 1906. -

M<sup>on</sup>  
Monsieur Fétis, Président de la Commission du Musée  
Bruxelles.

ENTRÉE ET ENREGISTRÉE

le 17<sup>e</sup> / 1906

Donc le n<sup>o</sup> 5045 / 19

Monsieur le Président,

Je suis possesseur d'un tableau représentant un intérieur de famille, exécuté par le peintre Basile de Loose, né à Hele en 1809 et décédé, il y a de longues années, à St. Nicolas. (Maes) (signature au bas du tableau à droite: B. de Loose 1838)

Le tableau fut fait sur commande pour feu M<sup>r</sup> Ferdinand Van Becelaere, ancien propriétaire du Café des mille Colonnes à Bruxelles. - Pensant qu'il pourrait présenter quelque intérêt pour le Musée de Bruxelles qui ne possède aucune œuvre du peintre B. de Loose, je prends la respectueuse liberté de vous en proposer l'acquisition.

Le tableau a été payé 1800 florins des Pays-bas par feu M<sup>r</sup> Ferdinand Van Becelaere et je pense pouvoir en demander 2500 francs. - Il m'a été légué par le fils du susnommé, M<sup>r</sup> l'avocat Félix Van Becelaere, décédé à Bruxelles le 3 Octobre 1905. -

Dans l'espoir, Monsieur le Président, d'être honoré d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Françoise Stegen

15, rue du Marteau, à St. Josse - ten - Noode.

## RECÉPISSÉ

---

Je reconnais avoir repris possession de ..... ouvrage..... soumis à  
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de  
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n°..... en  
date du .....

Bruxelles, le 3 Mars 1906 .....

J. Stegen